

Transition démocratique en Tunisie et rôle de collaboration internationale

Alaya Allani

Historien-Chercheur, Université la Manouba Tunis

Communication présentée à Genève le 01 décembre 2011 au congrès organisé le 01-02 décembre 2011 par le CERMAM (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe et Méditerranéen) avec le soutien du Département fédéral des affaires étrangères sous le thème :

"Faciliter et consolider la transition démocratique en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest : les mécanismes de coopération"

I Aperçu général sur la révolution tunisienne

Le 14 janvier 2011, la Tunisie a achevé la plus importante partie de son histoire contemporaine, celle de la révolution contre la dictature, la corruption et l'injustice sociale. L'ancien président Zine El Abidine Ben Ali fuit le pays dans une semi-clandestinité.¹

La Tunisie a connu du 14 janvier au 23 octobre 2011 trois gouvernements successifs : deux gouvernements qui avaient duré 45 jours présidés par Mohamed GANNOUCHI, le 3^{ème} à partir du mois de mars présidé par M. Béji Caid Essebsi.

Ainsi, et depuis la date du 14 janvier 2011, le pays est entré dans une phase de transition démocratique, avec un président et un chef de gouvernement provisoires. Dans cette nouvelle atmosphère de liberté inédite, les partis politiques se sont mis d'accord pour la création d'un Haut Comité de Sauvegarde de la Révolution ²(HCSR) présidé par M. Yadh Ben ACHOUR dans le but de proposer des lois et des dispositions à caractère provisoire afin d'assurer la continuité de l'Etat.

Par ailleurs, les membres du Haut Comité de Sauvegarde de la Révolution ont décidé dès lors de créer un Haut Comité Indépendant des Elections (HCIE) dans le but d'organiser les premières élections libres dans l'histoire politique du pays. Cet organisme a été présidé par Kamel JENDOUBI, un opposant virulent de l'ancien président Ben Ali.

¹ Le déclenchement de la révolution tunisienne a commencé le 17 décembre 2010 suite à l'immolation du jeune chômeur Mohamed Bouazizi originaire du gouvernorat de Sidi Bouzid ville du centre ouest de la Tunisie. La contestation s'est vite propagée dans tout le pays. Les slogans brandis portaient sur le thème de la liberté d'expression et le droit au travail. Ben Ali dans la crainte du pire, a préféré fuir le pays le 14 janvier 2011 vers l'Arabie Saoudite.

² Ce Haut comité regroupait les principales formations politiques d'opposition à l'exemple des Islamistes, des libéraux, de la gauche etc.

Toutefois, les propositions de la gestion de la période de transition démocratique ne faisaient pas l'unanimité parmi les membres du Haut Comité de Sauvegarde de la Révolution. Par conséquent, le parti islamiste ENNAHDHA et du parti CPR de M. MARZOUKI se sont retirés de cet organisme en raison des propositions qui les déplaisaient. Notons à ce titre la loi sur les partis, le pacte Républicain (qui insiste sur l'aspect civil de l'Etat), la séparation entre le politique et le religieux ainsi que la fixation d'une date limite de la durée du travail de la Constituante. Pour toutes ces raisons, ces deux formations se sont nettement démarquées de ces projets.

A noter aussi et juste avant les élections, des acteurs politiques principaux (libéraux, gauche, et Islamistes) avaient initié la signature d'un accord qui fixe la durée pour une année du travail de la constituante : une sorte de pacte moral.

Dans ce contexte, la campagne électorale était principalement axée sur des discours idéologiques. La question de l'identité a pris une bonne partie dans les débats, jalonnée par des incidents dont le plus important a été sans doute la projection du film « Persépolis » en pleine campagne électorale, mal accueillie par la plupart des électeurs. De nombreux observateurs et de sondages ont constaté que le quota du parti islamiste d'ENNAHDHA³ qui était prévu aux environs de 30%, va augmenter en raison de cet incident. C'est pour cette raison et bien d'autres que le parti de M. Rached GANNOUCHI avait pu atteindre le score de 41%.

On peut et sans ambages dire qu'une nouvelle phase de l'histoire politique de la Tunisie commença après les élections de la constituante du 23 octobre 2011. C'est la deuxième phase de transition démocratique caractérisée par un nouveau paysage politique. Le parti ENNAHDHA, déclaré vainqueur avec 89 sur 217 sièges, avait proposé son secrétaire général M. Hamadi JEBALI pour le poste de Premier Ministre. Aucun parti n'a contesté cette nomination, et un projet de gouvernement de coalition était au cœur des débats politiques.

II Les caractéristiques de la deuxième phase de transition démocratique et le rôle de collaboration internationale

Pour résumer un peu la situation, les partis gagnants et qui font la coalition auront pour but de :

- Elaborer une constitution pour la deuxième république.

³ Le mouvement Ennahdha créé par Rached Ghannouchi, obtint son visa le 1^{er} mars 2011. Déjà, en 1970, il s'activait sous le dénommé d' « Al Jamaa Al Islamiyya » (groupe Islamique), puis, plus tard en 1981, se transforma en Mouvement de la Tendance Islamique (MTI). Sur l'historique de ce mouvement voir :

- Allani, Alaya: "The Islamists in Tunisia between confrontation and participation", *Journal of North African Studies*, Vol, 14, N°.2, June 2009, 257-272

- Désigner un gouvernement et un président provisoires jusqu'aux prochaines élections présidentielles et parlementaires prévues dans un an ou un an et demi.
- La deuxième phase de transition démocratique se caractérise par un passage d'une légitimité consensuelle à une légitimité électorale.
- Les nouveaux députés et les membres du gouvernement sont obligés de fixer des priorités sur le plan politique, économique et social afin de résoudre les problèmes qui se posent avec urgence.
- Afin que la période de transition démocratique se déroule dans de bonnes conditions , il vaudrait mieux s'inspirer des expériences des pays qui avaient vécu des expériences similaires et ce à travers une collaboration internationale qui émanerait des associations liées aux Nations Unies ou à des organismes Européens et des centres de recherche spécialisés.
- Pour les organismes liés aux Nations Unies on peut noter le NED (National Endowment for Democracy) ou encore :
 - National Endowment for Humanities.
 - Carnegie Institute.
 - Brooking Institute.
 - Middle East Partner Initiative.
 - Fondation Konrad Adenauer, Fondation Hanns Seidel et autres fondations politiques allemandes
- Pour les centres d'études stratégiques, ils sont nombreux à Paris, Londres, Genève, Berlin, Madrid, Prague etc ; ils pourraient à cet égard aider à présenter des études et des recherches ciblées sur divers secteurs.
- Cette collaboration entre la constituante, le nouveau gouvernement et ces organismes consisterait à :
 - Promouvoir la démocratie.
 - Instaurer la bonne gouvernance.
 - Réformer l'économie, la justice et les instances de sécurité.
 - Définir le rôle de l'opposition ou du contre pouvoir, dans la période de transition démocratique.
- Promouvoir les droits de l'homme y compris le droit à la différence, le droit des minorités et les droits de la femme.
- Le rôle de collaboration internationale aura pour but de proposer des solutions conformes aux attentes et à la réalité du pays.

- Le printemps Arabe dominé par une présence islamiste assez importante incita le courant d'Islam politique à chercher une approche qui concilierait Islam/Démocratie, et identité/modernité.
- Dans ce contexte précis, on évoquerait actuellement trois modèles :
 - Le modèle Turc fondé sur un système de gouvernance totalement séculier,
 - le modèle Tunisien qui se prétend être semi séculier (c.à.d. qui essaye de trouver un compromis entre la Charia et les lois positives), les autres mouvements Islamistes maghrébins comme le PJD du Maroc et le Hams d'Algérie sont plus proches du modèle tunisien,⁴
 - le modèle Egyptien, Libyen et Yéménite qui refuse toute forme de sécularité en prenant la Charia comme source principale de législation.

Le modèle Turc a prouvé déjà son efficacité sur le plan politique, socio-économique et notamment sur le plan des libertés individuelles et publiques. Les deux derniers modèles seront mis à l'épreuve mais leurs chances de réussite resteront toujours controversées.⁵ Le modèle Tunisien semi séculier aurait peut-être quelques chances de réussir une phase de transition démocratique puisque il a connu depuis le 19eme siècle avec l'école réformiste de Kheireddine Pacha⁶ un débat d'idées sur les rapports non conflictuels entre la charia et le pouvoir civil , un pouvoir basé sur la séparation entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, qu'on peut qualifier aujourd'hui de pouvoir semi séculier. Il ne faut pas oublier que les pays du printemps Arabe n'ont connu ni révolution culturelle, ni débat national approfondi sur les choix idéologiques et culturels du nouveau régime.

Je pense qu'il serait préférable – à travers une collaboration internationale- de multiplier les workshop(s) qui auraient pour but de traiter scientifiquement de nombreuses questions liées à la bonne gouvernance, à la nature de rapports entre Islam et démocratie, Islam et

⁴ Il faut noter que la plupart de ces tendances émanent de l'école de pensée des Frères Musulmans

⁵ Lors de sa visite au Caire et en Tunisie au mois de septembre 2011, le premier ministre Turc M. Erdogan a proposé aux chefs des frères musulmans égyptiens et au tunisien Rached Ghannouchi chef du mouvement Ennahdha d'opter pour un système totalement séculier et qui ne soit pas hostile à la religion. Il a par ailleurs affirmé que ce système de gouvernance peut garantir le respect de culte pour toutes les religions et renforcera l'aspect civil et démocratique de l'Etat. Pour autant, les frères musulmans d'Egypte ainsi que Rached Ghannouchi ont catégoriquement refusé cette proposition sachant que les fondements doctrinaux des Islamistes tunisiens et égyptiens considèrent la laïcité comme étant non conforme à la religion.

⁶ Kheireddine Pacha était le premier ministre en Tunisie de 1873 à 1877 au temps du bey Sadok Bey. Kheireddine est connu pour ses idées réformistes qui insistent sur le caractère civil et non religieux de l'Etat, il considère que la séparation entre les trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire constitue une garantie au bon déroulement de l'Etat. Kheireddine insista dans son oeuvre principale « Akwam Al Masalik Fi Maarifati Ahwal AlMamalki'' (le chemin le plus juste pour mieux connaître la situation des royaumes) que la Charia ne peut pas contrarier l'Etat de droit et que le despotisme est par essence contre la volonté de Dieu parce qu'il est contre la justice , la liberté et le bonheur des gens.

liberté, Islam et droits de l'Homme y compris les droits des minorités et les droits de la Femme .

L'impact de l'expérience tunisienne serait important dans la région ; il aura d'autant plus de chance de réussir si le bilan économique et social s'opère dans de bonnes conditions. D'autre part, si cette cohabitation entre islamistes et laïcs réussit, la Tunisie aurait réussi à asseoir un des grands piliers de la démocratie à savoir le droit à la différence.

Il faut dire qu'en Tunisie, il n'existe pas d'infrastructure pour un Islam radical. Les derniers événements imputés aux salafistes sont considérés jusqu'ici comme étant des actes exceptionnels et isolés. Je pense qu'avec la propagation de la culture démocratique et l'existence d'un minimum de confort économique et social et avec une vision rationnelle et progressiste de l'identité, le risque de l'extrémisme pourrait s'amenuiser.

Le courant libéral en Tunisie ainsi que la gauche ont aussi besoin de se recycler, d'où la nécessité d'organiser des ateliers et des programmes nationaux et internationaux pour la promotion de la démocratie.

III Des propositions pour la coopération

La Tunisie a besoin d'une collaboration internationale sur trois plans à la fois économique , politique et sécuritaire.

1) Sur le plan économique

La restructuration de l'économie tunisienne nécessiterait :

- Une réforme sur le plan fiscal permettant de rééquilibrer les recettes entre le secteur public et le secteur privé (presque les 2/3 des recettes sont fournies actuellement par le secteur public) et d'encourager les petites et les moyennes entreprises- qui constituent le pilier de l'économie tunisienne- à jouer un rôle moteur dans la relance économique.
- Une mise à niveau des entreprises et encouragement, surtout des petites entreprises dans les zones tunisiennes de l'intérieur, en leur assurant une certaine intégration à l'économie régionale et européenne. Et vu le grand écart et décalage économique entre les zones littorales et celles de l'intérieur, le budget de développement économique régional actuel a consacré 80% des investissements pour les régions de l'intérieur (appelées en Tunisie les zones d'ombre, sachant aussi que la révolution tunisienne du 14 janvier 2011 s'est déclenchée au départ dans les zones intérieures comme Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa etc) ;
- Développement de l'infrastructure dans ces zones de l'intérieur considérées sous-développées par rapport aux zones littorales (nécessité d'extension du réseau ferroviaire et

des autoroutes). Cet ensemble de mesures va nécessairement encourager une politique de grands travaux qui va engendrer à son tour une réduction du taux de chômage.⁷

2) Sur le plan politique

Un grand débat se fait aujourd'hui sur deux questions : la décentralisation du pouvoir, notamment l'organisation du pouvoir local et les mécanismes fiables pour l'instauration de la bonne gouvernance. Une majorité des membres de la nouvelle Assemblée constituante approuvent le renforcement du pouvoir local à travers des Assemblées régionales et locales élues.

La Suisse, et vu sa longue expérience politique au niveau de l'organisation d'un système cantonal, pourrait apporter efficacement, son aide au nouveau régime tunisien.

Des séminaires et des ateliers seront nécessaires pour une bonne formation sur ces deux questions.

3) Sur le plan sécuritaire

Les Tunisiens ont besoin de réformes concernant la nature de rapports entre citoyens et policiers : c'est un rapport conflictuel (d'habitude, un policier est vu par le citoyen comme quelqu'un qui menace et persécute en toute impunité) ou un rapport d'entente et de respect.

Les Tunisiens, après la dissolution de la police politique ont aussi besoin d'un service de renseignements qui veille à la sûreté de l'Etat et non du régime.

Conclusion

Il serait probant que la coopération Tuniso-Helvétique (Suisse) puisse s'annoncer sur de nouveaux fondements particulièrement ceux ayant trait à la citoyenneté, à la démocratie et à la transparence. Une coopération économique serait dans ce cas plus que fructueuse puisque la Tunisie va fonctionner désormais selon les institutions et le droit et non

au gré des humeurs et des décisions de personnes. Une ère nouvelle pourrait s'opérer entre les deux pays qui ne seront que bénéficiaires sur le plan bilatéral et même sur le plan européen ; la Tunisie pourra servir aussi comme carrefour ou point de liaison sur le plan commercial avec ses voisins⁸, ce qui va lui permettre de jouer, probablement, un rôle important au sud de la méditerranée.

⁷ Le taux officiel de chômage atteignit 18% jusqu'à la fin de novembre 2011. Avant la révolution, le nombre de chômeurs estimé à 700.000 personnes frôle aujourd'hui le seuil de 800.000.

⁸ Notons à cet égard que la Suisse a ouvert récemment un consulat à Djerba au sud Tunisien pour coordonner ses activités économiques Tuniso-libyennes.